

## AUTO-STOP LIB : COVOITURAGE URBAIN À BALMA

### EN TANT QUE CONDUCTEUR (COVOITUREUR), JE M'ENGAGE SUR L'HONNEUR À :

- Renseigner mon profil.
- Être majeur.
- Être titulaire d'un permis de conduire et d'une assurance en cours de validité.
- Être un covoitureur fiable et courtois.
- Respecter le code de la route.
- Vérifier que mon véhicule est en règle.
- Présenter à la demande de mon passager mon permis de conduire et l'attestation d'assurance en cours de validité.

### EN TANT QUE PASSAGER (COVOITURÉ), JE M'ENGAGE SUR L'HONNEUR À :

- Renseigner mon profil.
- Être majeur ou accompagné d'une personne majeure.  
Le covoiturage des mineurs est sous la responsabilité totale et entière des parents/représentants légaux ou d'une personne majeure.
- Être un covoituré fiable et courtois.
- Respecter la propreté du véhicule dans lequel je suis transporté.
- Respecter les règles de sécurité routière (ceinture de sécurité, ne pas gêner la visibilité ou la conduite du véhicule, etc.)
- Présenter à la demande du conducteur ma carte d'identité ou tout document de nature à attester mon identité.

Dans le but de faciliter les déplacements à l'intérieur de la Commune en complément des transports en commun existant, la Ville de Balma soutien la mise en relation entre des conducteurs et des autostoppeurs désireux de partager un itinéraire. Néanmoins, la Ville de Balma ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages directs ou indirects liés au covoiturage ou à d'éventuels dysfonctionnements de quelque nature qu'ils soient.



L'adhésion à la présente Charte est nécessaire pour pouvoir retirer auprès du Pôle Environnement et Cadre de Vie - 24, Avenue des Arènes à Balma, les affichettes du passager et le macaron du conducteur, elle engagerait la responsabilité de chaque utilisateur du covoiturage urbain s'il y dérogeait.

NOM : .....

Date : .....

PRÉNOM : .....

Signature :

Adresse : .....

.....  
.....